

Cameroun

Application obligatoire des normes du Génie Pharmaceutique

Arrêté n°000096 MINMIDT du 13 avril 2020

[NB - Arrêté n°000096 MINMIDT du 13 avril 2020 rendant d'application obligatoire les normes du secteur du Génie Pharmaceutique adoptées par le Comité Technique (CT) n°29 Génie Pharmaceutique et Médical]

Art.1.- Les normes ci-après désignées, telles que spécifiées dans le rapport d'homologation consécutif aux travaux du Comité Technique n°29 sur le Génie Pharmaceutique et médical du 13 avril 2020 sont, à compter de la date de signature du présent Arrêté, rendues d'application obligatoire sur toute l'étendue du territoire national :

- 1° NC 2969, Gants de protection- Exigences générales et méthodes d'essai ;
- 2° NC 2970, Masques barrières : Guides d'exigences minimales de méthodes d'essai, de confection et d'usage : fabrication en série et confection artisanale ;
- 3° NC 2971, Masques à usage médical- Exigences et méthodes d'essai ;
- 4° NC 2972, Appareil de protection respiratoire-Demi-masques filtrants contre les particules-Exigences, essais, marquage et sa feuille d'instruction ;
- 5° NC 2973, Protection individuelle de l'œil : Spécifications ;
- 6° NC 2974, Vêtements de protection : Exigences de performances et de méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux ;
- 7° NC 2975, Vêtements et champs chirurgicaux- Exigences et méthodes d'essai Partie 1 : Champs et casaques chirurgicaux ;
- 8° NC 2976, Vêtements et champs chirurgicaux- Exigences et méthodes d'essai- Partie 2 : Tenues de bloc ;
- 9° NC 2977, Gants médicaux non réutilisables-Partie 1 : détection des trous- Prescriptions et essais ;
- 10° NC 2978, Gants médicaux non réutilisables-Partie 2 : Exigences et essais pour propriétés physiques ;
- 11° NC 2979, Gants médicaux non réutilisables-Partie 3 : Exigences et essais pour évaluation biologique ;
- 12° NC 2980, Gants médicaux non réutilisables-Partie 4 : Exigences et essais relatifs à la détermination de la durée de conservation ;

- 13° NC 2981, vêtements de protection à utiliser contre les particules solides-Partie 1 : Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de type 5) ;
- 14° NC 2982, Hand sanitizers (alcohol based) - Spécification.

Art.2.- (1) Tous les types de produits définis dans les présentes normes et vendus sur le territoire national sont soumis à la procédure de certification préalable, avant toute mise en circulation et distribution.

(2) La certification relevée à l'alinéa ci-dessus donne droit à la délivrance d'un certificat de conformité en cas de respect des dispositions de la norme par le produit soumis à la certification.

Art.3.- (1) Le certificat de conformité à la norme est présenté à toute réquisition des services publics compétents.

(2) Les opérateurs économiques (importateurs ou producteurs locaux) sont tenus de disposer d'un certificat de conformité à la norme avant toute mise en circulation et distribution de leurs produits sur le territoire national.

(3) Le certificat de conformité à la norme est obtenu auprès de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR), à la demande du producteur ou de l'importateur.

Art.4.- Les modalités de délivrance du certificat de conformité auxdites normes sont définies par une procédure déterminée par l'ANOR.

Art.5.- La distribution des produits non conformes aux présentes normes est par conséquent interdite sur toute l'étendue du territoire national, sous peine des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art.6.- Toute difficulté dans l'application du présent Arrêté et de ses textes subséquents doit être immédiatement portée à la connaissance du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.

Art.7.- Les services compétents de l'Agence des Normes et de la Qualité, les administrations et Organismes Publics et/ou Privés sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.